

NOTE D'INFORMATION DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

N° 027/2024/OTR/CG/DF/DCRF

RELATIVE A LA MISE EN SERVICE DES TIMBRES FISCAUX ELECTRONIQUES A L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les contribuables et partenaires que, dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation de ses procédures, l'OTR met en service les timbres fiscaux électroniques (e-timbres) à compter du **15 novembre 2024**.

A cet effet, il exhorte les contribuables à adhérer à ce nouvel outil de collecte des droits de timbres qui simplifie les démarches grâce à la possibilité de son achat et de sa consommation en ligne.

Les timbres électroniques peuvent être achetés en ligne sur la plateforme <https://etimbre.otr.tg> et aux caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.

Le Commissaire Général remercie vivement les contribuables, les partenaires de l'OTR et compte sur l'adhésion de tous à ce nouvel outil de gestion des timbres fiscaux.

Fait à Lomé, le 14 novembre 2024

Le Commissaire Général p. i.

Philippe Kokou B. TCHODIE